

Image not found or type unknown



Gérer des statuettes en ivoire

Par **clall**, le **22/07/2018** à **10:37**

Bonjour, je ne suis pas sûr d'être dans la bonne rubrique pour présenter mon problème. Veuillez m'en excuser. Il y a des informations qui circulent sur le marché de l'ivoire. Je me sens concerné car je possède des statuettes chinoises en ivoire polychromes que j'ai hérité de mon père qui lui-même les avait eu de son père. Il n'y a pas de certificat, mais mon père m'a souvent précisé que ces pièces sont anciennes. Est-il possible de les considérer comme objets de collection ? Que me conseillez-vous de faire ? les mettre en salle de vente ? peut-être prendre des précautions préalables (exemple déclaration auprès du service de douanes..) Merci par avance cordialement